

Déclaration Communauté de communes Vie et Boulogne

Pour l'aménagement des
zones tampons humides



Date de création : 6/06/2023

DOSSIER SUIVI PAR : Fabrice GARON
CONSEILLER ENVIRONNEMENT
06 11 66 69 20

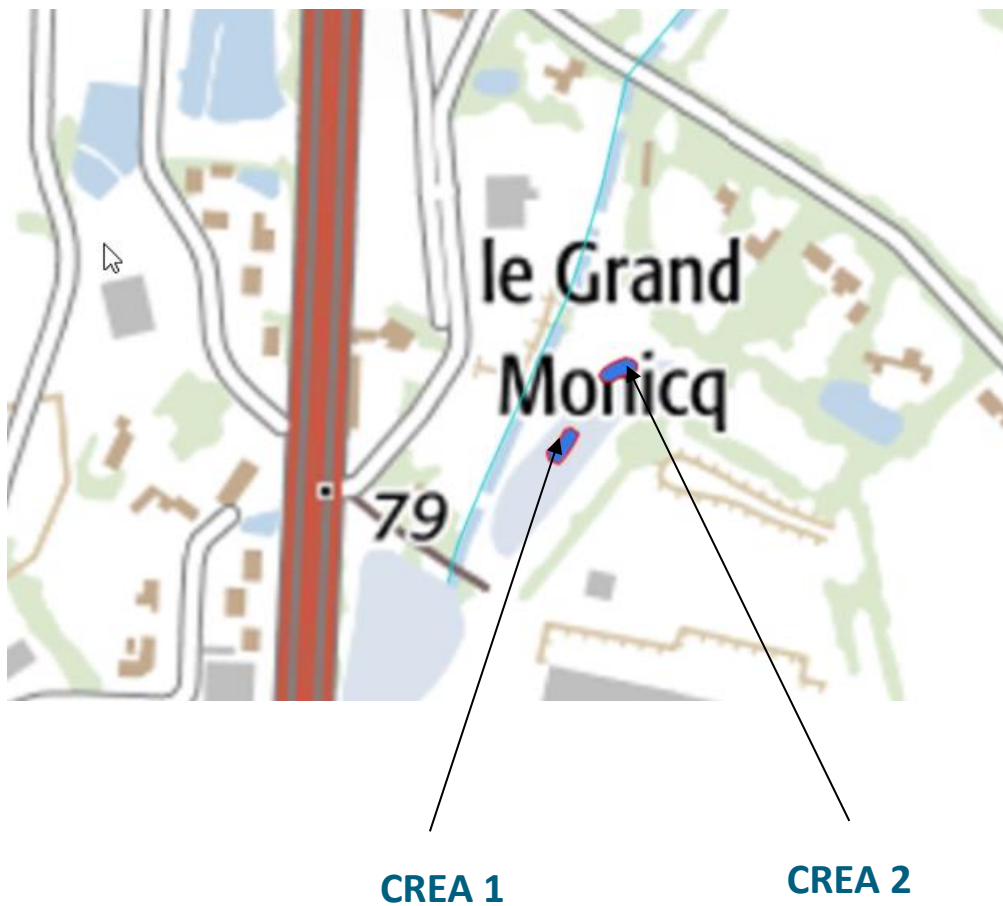
I. Nom et adresse du demandeur

Communauté de Communes Vie et Boulogne
Z.A. de, La Gendronnière, 24 Rue des Landes
85170 Le Poiré-sur-Vie


Dossier suivi par Aude RENOLLEAU – 06 29 16 11 23 - aude.renolleau@vieetboulogne.fr

II. Situation

Les travaux sont situés sur la commune de Bellevigny



III. Etat initial et descriptif des travaux

Référence cadastrale et surface de l'ouvrage	Type de travaux envisagés	Photo aérienne
CREA 1 : 190 m ² Parcelle n° 101 Section ZE Bellevigny	Création d'une mare d'une profondeur maximum de 1,5 m avec des berges en pente douce	
CREA 1 : 190 m ² Parcelle n° 101 Section ZE Bellevigny	Création d'une mare d'une profondeur maximum de 1,5 m avec des berges en pente douce	

Après travaux, si les prairies sont pâturées par des bovins les ouvrages seront clôturés à environ 1 m des berges pour éviter toute dégradation et faciliter l'implantation des végétaux qui vont stabiliser les berges.

IV. Incidences des travaux

Les aménagements visent à récupérer les eaux de ruissellement ou de lessivage d'origine agricole ou non-agricole potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides et de les faire transiter sur des espaces tampons (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto-épuration). Il s'agit de réussir à réguler et épurer par la valorisation des milieux naturels, les eaux à risques avant leurs transferts directs ou indirects (par infiltration) vers le réseau hydrographique.

Les conséquences de ces travaux seront positives : amélioration de la qualité de l'eau, augmentation de la biodiversité animale et végétale.

Les travaux répondent aux objectifs du SDAGE et notamment à l'amélioration de la qualité des eaux de surface.

V. Calendrier des travaux

Les travaux de terrassements seront réalisés en « basses eaux » : prévus entre le 15 juillet et fin septembre 2023 en fonction des conditions météorologiques.

VI. Mesures de protection

Comme ci-dessus les travaux seront réalisés en basses eaux afin de limiter les incidences sur le milieu aquatique et à la faune piscicole en particulier.

Les matériaux seront évacués hors zone humide en fin de chantier et une remise en état du site après travaux sera réalisée.